L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

ancre au 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS;
MERCREDI MATIN, 13 MAI.

FEUILLETON.

LES INVISIBLES DE PARIS.

PAR GUSTAVE AIMARD.

SECONDE PARTIE.

PASSE-PARTOUT.

XII.

LE RÉCIT DE LA CIGALE.

(Suite.)

—Vous comprenez, mon colonel, que la première chose que je fis fut de le presser sur mon cœur de toutes mes forces, même qu'il criait: Tu m'étrangles! comme un aveugle sans violon.

—Et la seconde?

—Fut de lui dire: Petiot, si tu fais ça...... je ne te dis que ça.... Bon! bon! des bêtises, mon oncle...... Je réponds du bouquet, seulement il nous faut un troisième camarade....... Alors je trouve le troisième sans barguigner.

—Frantz Keller, sans doute? demanda Martial Renaud.

—C'est ça! Frantz Keller à qui vous avez donné une commission qui ressemblait de près et de loin à la mienne. Je ne m'en plains pas, je raconte..... voilà tout.

Une fois, deux fois, trois.. ça va bien '.. Le petit nous développe son idée...... une fameuse idée tout de même.

—Quelle idée?

—Attendez. Vers deux heures du matin, à l'heure où tant d'imbéciles font semblant de dormir, Mouchette nous conduit, 35, rue d'Astorg.

—Chez le père Pinson?

—Chez le vieux sergent..... oui..... Il le fait lever, habiller...... et nous partons tous les quatre, Frantz Keller, Mouchette, le vieux et moi.

—Jusqu'ici je ne vois pas le merveilleux du plan de tout ceci.

—Attendez donc, pristi! Le père Pinson conduisait son chien en laisse.

—Hurrah?

—Hurrah! Oui...... c'est son nom...... Nous allons à Belleville, et d'un bon pas encore.

—A la maison isolée?

—Vous y êtes! Là, le concierge, d'après le conseil de Monmouche, fait sentir à son chien un gilet, je crois..... oui, un gilet ayant appartenu au capitaine.

—Bien trouvé! fit Martial Renaud avec une exclamation joyeuse.

—Le chien flaire, reflaire, nous regarde, se met à japper et à aboyer.

—Et puis?

—Et puis, nous le lâchons....... La brave bête avait, pardi, bien l'air de comprendre ce qu'on lui voulait. Elle n'hésita pas une minute.... V'là qu'elle se met en quête...... nous la suivons pas à pas tous les quatre.

—Braves amis!

—Laissez moi finir..... Tout ça n'est rien... Hurrah ne reste pas longtemps sans tomber en arrêt.

—Il avait retrouvé la trace? dit le colonel.

—La trace du capitaine..... oui..... V'là que nous nous disons: C'est bon, la bête y est.... Et, sacredieu! elle y était..... Elle commence une course, une chasse insensée..... le museau en terre, trottant la queue en l'air; Hurrah redescend dans Paris..... Nous redescendons avec lui.... Il traverse les boulevards et il enfile les Champs-Elysées..... Nous traversons et nous enfilons à sa suite!

—Bien.

—A la hauteur de l'Allée des Veuves, cependant, il hésite, le bon chien..... Notre cœur se serre à tous les quatre.— Est ce qu'il *renauderait!* que nous nous demandons..... Je t'en moque..... Après avoir troté de ça et de là, d'un air inquiet, v'là que la bête reprend sa course. Nous attrapons le pont de Neuilly; nous le passons. Elle entre dans Courbevoie..... Ah donc; nous la suivons sans broncher.

—Enfin?

—A la fin.... eh bien!.... à la fin des fins, la bonne bête s'arrête devant une maison *assez* *loin* en dehors du village.

—Tu connaissais l'endroit, tu vois! fit le colonel se souvenant que le colosse n'avait pu lui satisfaire tout d'abord à sa demande.

—Au fait, oui..... v'là les noms qui me reviennent à présent, mon colonel..... C'est votre vie, voyez vous! Il était donc six heures du matin..... sans reproche, nous courions comme ça depuis quatre bonnes heures..... C'était gentil, déjà! On rattache le chien, et nous nous installons dans une auberge, où les autres cassent une croûte et piquent un somme.

—Et toi?

—Moi, je veillais et je pensais à mon capitaine..... Je n'avais ni faim, ni soif, ni sommeil..... Ah! cré matin, je ne les ai pas laissées se dorloter par trop longtemps, allez.

Au réveil, le père Pinson nous lâche pour retourner à sa fabrique. Nous gardons le chien. Il tenait la piste, vous comprenez, nous ne l'aurions pas rendu pour son pesant d'or. Le vieux sergent parti, nous reprenons la chasse.

Parole! ça commençait à m'amuser, en dehors même de l'intérêt que je porte à mon capitaine.

Il paraît que ses ravisseurs craignaient joliment d'être poursuivis. Les gueux avaient employé tous les moyens pour nous donner le change et nous faire perdre leurs traces. Ils s'étaient donné la peine de croiser leur route, revenant sur leurs foulées, coupant à travers terre et faisant des pointes à droite et à gauche.

—Scélérats! murmura Martial Renaud, si jamais......

La Cigale, qui ne tenait point à s'arrêter en si beau chemin, l'interrompit sans le moindre ménagement.

—Malgré toutes ces marches et ces contremarches, ces allées et ces venues, le brave chien ne s'est pas laissé mettre dedans un seul instant.

—Il a retrouvé la piste?

—Retrouvée! répondit le géant avec une véritable indignation, allons donc, il ne l'a jamais perdue. Il y avait de quoi se mettre à genoux devant ce chien-là, voyez-vous.

—Va toujours, va.

—Nous ne le quittions pas d'un pouce. Mouchette relevait avec soin la route que nous suivions, et prenait des points de repère, comme le Petit Poucet, afin de s'y reconnaître plus tard.

—Combien de temps a duré cette chasse?

—Quatre jours et presque quatre nuits. A la fin, bête et hommes, nous étions littéralement sur les dents. S'il avait fallu continuer quelques heures encore, nous mourions tous à la peine. Mais pour rien au monde, nous ne nous serions arrêtés.

Le chien allait toujours.

Nous faisions comme le chien.

—Achève! dit le colonel.

—Arrivés vers dix heures du soir, devant une espèce de ferme bâtie au milieu d'un bois touffu, et isolée de toute autre habitation, Hurrah demeure subitement immobile comme une pierre. Ses jarrets se mettent à trembler, cette cuore bête avait une émotion! J'en ai eu encore, moi, en vous racontant nos allées et nos venues. Bref, Hurrah commença par jeter deux ou trois cris plaintifs et contenus, puis il se mit à remuer la queue, et finalement il se coucha.

Pour Frantz Keller, pour Mouchette et pour moi, il n'y avait pas à douter, c'est là que se trouvait le capitaine.

—Cher frère! dit Martial en chassant une larme qui pointait au bord de sa paupière.

La Cigale ajouta:

—Après nous être concertés, entendus..... après avoir tenu conseil, v'là ce à quoi nous avons conclu: Mouchette et Frantz Keller sont restés en observation et suivront le capitaine si on le force de quitter cette maison.

—Et tu les retrouveras, la Cigale?

—Pardine! oui; nous sommes convenus qu'ils me laissent, sur leur route, des signes de reconnaissance pour que je n'aie pas besoin de courir à droite et à gauche, comme une corneille qui abat des noix.

Moi, on m'a forcé de me coucher et de dormir quelques heures pour reprendre des forces et du nerf.

Aussitôt réveillé, je retourne à Paris avec ce digne et bon Hurrah, qui nous était devenu inutile et qui aurait pu éveiller des soupçons contre nous.

On m'a chargé de vous rendre compte de notre mission.

J'ai fait ce que j'ai pu, mon colonel, vous en savez autant que moi maintenant, et ma foi d'honnête marin je vous donne, que si vous n'êtes pas satisfait de moi, de nous tous, vous êtes diantrement difficile!

—Est-ce tout?

—Pas encore. J'y arrive.

—Vite! fais vite, pour Dieu!

Le colosse reprit:

—Tout en causant nous ne perdions pas la ferme de vue. Une fenêtre se trouvait éclairée au premier étage. Deux ou trois fois, nous avons vu se dessiner sur cette fenêtre une ombre qui nous a bien semblé être celle du capitaine.

Sur les quatre heures du matin, je me suis réveillé.

J'ai donné tout l'argent que j'avais à Frantz Keller et à Mouchette.

—Je sais! je sais! fit le frère du comte de Warrens.

—Je gardai dix sous pour acheter du biscuit à ce pauvre Hurrah, qui ne se doutait pas de tout le bonheur qu'il venait de me donner.

Et nous sommes partis pour Paris, l'homme et le chien, nous entendant mieux que si nous avions été deux hommes ou deux chiens.

—Et votre voyage a duré?

—Deux jours! Chaque jour, je faisais quinze lieues. Hurrah aussi, mais lui mangeait et buvait, moi non; je n'aurais pas touché aux 10 sous de la pauvre bête, pour le dîner que vous m'avez servi tout à l'heure. Ou a une parole et un cœur! quoi!

Enfin, nous sommes arrivés, il y a une heure.

Vous avez vu, mon colonel, si j'ai bien employé mon temps pendant cette heure là.

Franchement, je crois que si j'ai bu vos trois bourguignonnes..... c'est... vos trois bordelaises.... je ne les avais pas volées.

XIII

LE COLONEL MARTIAL RENAUD.

Les invisibles avaient écouté avec le plus vif intérêt le récit de cette curieuse Odissée.

Le débardeur avait fini de parler, qu'ils l'écoutaient encore.

Ils admiraient le dévouement simple et sans borne de cette vaillante nature.

Ils admiraient le rude matelot, l'ouvrier simple, qui racontait ces choses inouïes comme si elles étaient toutes naturelles.

Le récit de la Cigale terminé, il se fit un silence profond.

Chacun des dix membres de la grande association réfléchissait à ce qu'il venait d'entendre.

On pesait le pour et le contre.

On cherchait le moyen d'ajouter une chance de plus à cette piste si audacieusement commencée.

Mais à coup sûr, pas un seul d'entre eux ne mettait en doute la véracité d'une seule des phrases du loyal compagnon.

Martial Renaud prit enfin la parole.

—Je suis content de toi, dit-il à la Cigale. Tu as agi en brave compagnon de la Lune, en brave matelot.

La Cigale baissait les yeux toussait, crachait, se levait tantôt sur un pied, tantôt sur l'autre, pendant que le chef provisoire des Invisibles lui adressait les remerciments au nom de tous les membres de l'Association.

—Si nous retrouvons le capitaine, continua Martial, et nous le retrouverons, c'est à toi que nous le devrons.

—Et à Monmouche aussi, murmura le géant.

—Et nous en avons encore assez ce que vous avez fait pour...

—Ce n'est toujours pas moi qui irai le lui raconter, mon colonel.

—Ce sera moi, ce sera nous tous.

—Comme ça, on..... quoique, après tout..... vrai.....il vaudrait mieux.....ça n'en vaut pas la peine.

On sourit autour de lui.

Il s'aperçut qu'il venait de dire une bêtise.

Enfin, que venait-il de prétendre?

Il eut simplement que la vie de son capitaine, du comte de Warrens, du chef des Invisibles, ne valait pas un remerciment.

S'il avait pu s'arracher les cheveux, il n'y aurait pas manqué.

Mais sa chevelure était vissée à son crâne de telle façon que jusque-là ni Pawnies ni Sioux n'avaient réussi à la détacher de sa place ordinaire.

Peut-être, après tout, le colosse n'avait-il pas prêté à cette opération, qu'il avait manqué subir plusieurs fois, une de ces complaisances, une de ces bonnes volontés qui aident la main et le couteau de l'opérateur.

Toujours est-il que la Cigale, s'apercevant qu'il eût beaucoup mieux agi en se taisant, se promit de ne plus ouvrir la bouche que pour demander la permission de se retirer, de se reposer.

Ce qu'il fit.

Le colonel ne lui donna même pas l'ennui de la lui laisser demander.

Il l'engagea à monter dans sa mansarde, l'invitant à descendre chez lui le lendemain matin vers les cinq heures.

La cigale allait se retirer.

Tous les Compagnons de la Lune serrèrent la main du débardeur; ils prirent congé de lui comme si le pauvre diable eût été leur égal par le nom, par le rang, par la fortune.

Ils avaient tous admiré son dévouement.

Ils aimaient sa fidélité.

Cinq minutes plus tard, voluptueusement couché dans son grenier sur trois bottes de paille fraîche qu'on venait de lui monter d'après l'ordre du père Pinson, et enveloppé d'une couverture de cheval, le colosse dormait du sommeil du juste et de l'homme fatigué.

Le bon la Cigale avait la conscience plus calme et le sommeil plus solide que bien des heureux de ce monde, se vautrant dans la plume, dans la soie et dans la dentelle.

Lui, il ne pouvait dormir sur un matelas.

Il lui fallait un hamac, l'été, de la paille l'hiver.

Mais laissons-le se reposer, pour prix de ses démarches et de ses recherches.

Revenons à nos Invisibles et à leur nouveau chef suprême.

Dès que la Cigale fut sorti, ce dernier leur dit:

—A nous maintenant d'agir, messieurs; d'agir avec la plus extrême vigueur. Je sais, à n'en point douter, d'où part le coup. Seule la comtesse de Casa-Real a pu concevoir un plan aussi diabolique et l'exécuter avec cette audace, avec ce bonheur.

—Ainsi, vous pensez que M. Jules, l'ex agent de police, n'est pour rien dans tout cela! demanda le vicomte de Rioban.

—Je ne dis pas non.... il peut être le bras, mais c'est elle l'âme, la tête. Mais qu'elle prenne garde.... ce sera son dernier triomphe.

—Cette femme est une vipère à la dent mortelle. Jusqu'à ce jour nous l'avons trop ménagée.

—Il faut en finir avec elle, ajouta Karl Schinner.

Ces mots furent prononcés avec une énergie sans égale.

Le major Schinner ne parlait pas souvent, mais quand il parlait, chacune de ses phrases portait coup.

Il était d'avis que Caton eût mieux fait de ne dire qu'une fois son fameux: *Delenda est Carthago*.

Tous les Invisibles se retournèrent vers lui.

Il rentra dans son silence.

Mais l'animation de ses traits, la fureur qui se peignait dans ses yeux, son poing fermé levé vers le ciel, prouvaient qu'en lui-même il faisait un serment formidable, un de ces serments pour l'accomplissement desquels on sacrifie tout, fortune et existence.

Martial serra fortement la main du major Schinner, et lui dit:

—Par la mémoire de ma mère, nous en finirons, je vous le jure, bon Karl. Je serai sans pitié.

—Bien! fit le major.

Et n'aimant point à être mis en avant dans ces assemblées, où tant de gens s'effaçaient par leur jeunesse, leur force, leurs richesses, il rentra dans l'ombre, et alla s'asseoir dans un coin du salon.

Ame modeste qui ne voulait pas s'avouer que le dévouement, la conscience du devoir accompli et une affection inaltérable pour un maître comme le comte de Warrens, vous mettent au niveau de toutes les personnalités, de toutes les positions.

—Je vous le répète, messieurs, l'heure de l'action a sonné. Etes vous prêts? demanda le colonel.

—Oui, lui fut-il répondu d'une voix unanime.

—Ecoutez-moi donc, et exécutez mes ordres à la lettre.

On se pressa autour de lui.

—Sir Harry Mortimer reprit Martial Renaud, à minuit, vous partirez pour le Hâvre... Vous prendrez le train express et vous vous rendrez à bord de notre brick.

—Bien, colonel.

—Vous prendrez le commandement du brick.

—Et l'équipage?

—Je vous en enverrai un sûr et nombreux.

—Pas d'autres ordres?

—Si! Les hommes montés à bord devront y rester cachés..... Vous mouillerez sur un corps mort et vous mettrez les voiles sur les fils de carret, afin de vous trouver en mesure d'appareiller au premier signal que je vous donnerai.

—Chose faite, répliqua sir Harry Mortimer, qui parlait facilement, lui, mais que la parole fatiguait.

—C'est évident pour moi, messieurs: la comtesse de Casa-Real tient son prisonnier aux environs de Rouen. De là elle compte gagner le Hâvre. Nous y serons avant elle. Surtout, sir Mortimer, organisez dans le port la surveillance la plus active.

—Je serai averti de tout.

—Bien. Un dernier détail. Major Schinner!

Schinner vint au colonel.

A continuer.

MOUVEMENT DU PORT.

BUREAU DE "L'ABEILLE,"
Mercredi matin, 13 mai 1868.

Le temps a été couvert et clair alternativement toute la journée hier, le vent qui soufflait du Nord-Est rendait la température un peu trop froide pour la saison. Les affaires continuent à être tristes, malgré cela, les quais du Second District sont encombrés de bateaux attendant du fret qui n'arrive pas en assez grande quantité pour le nombre qui s'y trouve.

ARRIVAGES.—Le Cicona, de Ouachita, J. G. Blackford, des Opelousas, et le Grey Eagle, de Bayou Sara—tous avec des cargaisons insignifiantes.

DÉPARTS. — L'Alice Dean, de Cincinnati; Idahoe, pour Ouachita, Gov. Allen, pour Greenville, Flicker et Powell, pour Bayou Lafourche, et le Brown pour le bas de la cote—maigrement chargés.

Le Nina Simmes est au quai, au pied de la rue Conti, recevant du fret pour Bayou Lafourche et points intermédiaires.

La dépêche suivante a été reçue hier:

SHREVEPORT, 12 mai.—G. L. Kouns & Bro.—Arr-vé lundi soir, à minuit: 54 heures et 52 minutes de port à port, touché à 17 débarcadères; battu le Bart Able de 4 heures et 27 minutes.

B. B. KOUNS,
Capitaine du Lafourche.

Louisville, 11 mai. Rivière stationnaire, 16 pieds d'eau dans le Canal. Temps nuageux et froid.

LE PAQUEBOT Semi-hebdomadaire GREY EAGLE, capt. V B. Baranco, avec MM. Leo Bayly et J M. Hoodgkinson, commis, partira ce soir, à 5 heures précises, pour Bayou Sara et tous les points intermédiaires. Les expéditeurs peuvent être assurés que le fret à bord de ce bateau est manié avec un soin particulier. Quant aux voyageurs, ils y trouveront d'excellents emménagements, une table spontanément servie et des officiers aimables et complaisants.

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

A partir du 1er avril 1868, les convois partiront comme suit.

DE LA VILLE.	DU LAC.
5 h A. M. char à cheval.	5½ A. M. char à vapeur.
6½ " " à vapeur,	7 " "
7½ " "	8½ " "
9 " "	9½ " "
10½ " "	11½ " "
Midi	1 P. M.
2 P. M. "	2½ " "
3 " "	3½ " "
4 " "	4½ " "
5 " "	5½ " "
6 " "	6½ " "
7 " "	7½ " "
8 " "	9 " char à cheval.

Arrangement du Dimanche.

Il y aura des chars à vapeur au lieu de char à cheval partant de la ville tous les dimanches matin, à 4 heures.

Un convoi extra partira de la ville tous les dimanches à 1 heure P. M.

A partir du 5 avril les convois partiront des deux extrémités du chemin, LES DIMANCHES, toutes les demi heures, de 2 heures de l'après midi à 8 heures du soir.

Prix —Aller et retour, le même jour 25 cents.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.

Pour la station de Gentilly, 15 cents.

GEO PANDELY,
Surintendant Général.

31mars

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au soin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville à de prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Têche, et à livrer à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY,
Surintendant.

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL MAI 1868.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent —en cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

A
Aron Isidore
Arinat Jean Emmanuel
Avignon Bernard
Andrieu Charles
B
Barbier Jean-Baptiste et Alexandre
Bérenger François-Pierre Théodore
Behm Nicolas
Brunoz Joseph
Boumart
Brion Joseph
Bonnier Hippolyte
C
Cornuel
Colin Léon
Clerc Jean François
Chanel Jean-Jacques
Calvayron
D
De St-Omer Alfred
Deur Vve
Daniel Jean
Duclos Lange
E
Eugène Mme
F
Ferriot Eugène
Fourchamp Ernest et Emile
G
Guillemot François
Grandclaude François
Gombert Marius
Gerber
Gouts Etienne
H
Hocquet Jules-Antoine-Alfred-Amédée
Hézeaux François (les héritiers)
Hiron Jean et Mats
Hecker Louis
Heugas Pierre
J
Jegou Yves
L
Leblond Adolphe

La Blancherie Mlle
Le Gendre Jean-Baptiste
Lacaze Jean Antoine
Lassère Paret
Lapême F Mme Vve née Vaulier Hérault
Lesbrenner J E
Laruelle Jean Baptiste
Lambert Henry
M
Martin Jean Claude
Mazetrar Philippe
Martin Joseph
Martin Joseph Gaspard
Martin P F Jacques
Magne Jean Baptiste Mme
Vve née Joe Mie Mata
Marie Alexandre
Martinier Adolphe
Mandult Napoléon
Mercier Alexis, docteur
Moreau Jean
Maudret Hippolyte
N
North Hélène Mme
P
Paret Eugène Mme
Piralle
Poisson Philippe
Peyrret Henry et sa femme Marie Ney
R
Reybaud née Ernestine Kirsch
Rochelle Charles
Rohrer Jean Pierre
Rogeon Louis
Regagnon Dominique
T
Tissot Louis Aristée
U
Umdenstock Emile
W
Wolff Françoise Mlle
Wendel Benedict
Z
Zabat Marie

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St Louis, No 5, entre celles de Chartres et de la Vieille Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés), de 10 heures du matin à trois heures de l'après midi.

1er mai

SPECTACLES.

THEATRE DE L'OPERA.

PAUL ALHAIZA et EDOUARD CALABRESI............ } Directeurs.

Jeudi, 14 MAI 1868.

Bénéfice de M DAMIANI.

Première représentation, de la saison, de

Lucrèce Borg a,

Grand opéra en 4 actes de Donizetti.

On commencera à 7½ heures.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

LUNDI SOIR, 11 MAI 1868,

ET TOUS LES SOIRS DURANT LA SEMAINE,

On donnera pour la première fois à la Nlle-Orléans, Le nouveau drame comique, de Cavanaugh, intitulé:

Belle of the Garden District,

Or, NEW-ORLEANS BY DAYLIGHT,

(La Belle du District aux Jardins, ou la Nouvelle-Orléans au point du jour.)

Avec un mélange de scènes de MUSIQUE, de DANSES, d'ETHIOPIENS, MILITAIRES, ACROMATIQUES, et DRAMATIQUES. 10 mai—6t

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE. — Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière 2d pont arrière de la Nlle-Orléans Saint Nazaire $220 encor
Passage dans une cabine 2d pont avant...... $ 183
Passage d'entrepont..................... 100
Les enfans au-dessous de 3 ans ne paient pas.
Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.
Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.
Au-dessus place entière.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 par le prix de la double traversée, et le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez
VICTOR PERRILLIAT, agent,
127, rue de la Commune.

10janv—1an/fe 2 j

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 rivière du Nord

VILLE-DE-PARIS, capt. Duchesne....Samedi 16 mai,
EUROPE, " Lemarié....Samedi 30 mai
ST-LAURENT, " Bocande....Samedi 13 juin,
PEREIRE, " Surmont....Samedi 27 juin,

PRIX DU PASSAGE (compris le vin),

payable en or ou son équivalent en papier,

POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $140. | Seconde cabine, $85.

POUR PARIS:

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,

Première cabine, $145. | Seconde cabine, $88

Troisième cabine $55, et en comprenant le billet de chemin de fer, $57.

Les bagages seront marqués pour Paris.

Soins médicaux gratuits

On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, au lieu d'écrire ou de télégraphier à New-York.

VICTOR PERRILLIAT, 127, rue Commune.

Nouvelle-Orléans à St. Nazaire VIA HAVANE.

Le steamer Français

GUYANNE,

Partira pour le port de la Havane, MERCREDI, le 13 mai, à six heures du soir, recevra et signera des connaissements pour du coton et autre fret pour Saint-Nazaire, Bordeaux, Havre, Paris, Liverpool, Londres, Anvers, Rotterdam, Brême et Hambourg.

Pour fret ou passage, s'adresser à
VICTOR PERRILLAT, agent,
127 rue de la Commune.

6 mai—au 13

LIGNE INMAN. Steamers de la Malle.

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or:

New York à Liverpool, $110. Aller et retour, $175.
New York à Londres $115. Aller et retour, $185.
New York à Paris. $125. Aller et retour, $200

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER.
9 mars—1an Rue Gravier, No 100.

Pour New York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants:
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA.

Le steamer

CLEOPATRIA,

commandant Phillips,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Le SAMEDI, 16 mai, à 5 heures P. M.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
4 mai—1a Rue Carondelet, No 41

Pour New York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:

GEN'L GRANT,	Capt. H. S. Quick,
CRESCENT CITY,	Capt. S. W. Holmes,
SHERMAN,	Capt. N. P. Henry,
GEN'L MEADE,	Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES,	Capt. Geo. L. Norton,

partant de New-York et de la Nlle-Orléans.

Le Steamer

UNITED STATES,

Commandant Geo. L. Norton,

Partira de son wharf, en face de la rue St-Louis, le DIMANCHE, 17 mai, à 8 heures A. M.

Ces steamers ont d'excellents emménagements,

Chambres.......... $30 00.

Pour fret ou passage, s'adresser à
WOOD, LOW & LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No 190.

Le steamer CRESCENT CITY suivra et partira DIMANCHE, 24 mai.

Compagnie de paquebots quotidiens entre la Nlle-Orléans et Mandeville—Pour Mandeville, Lewisbourg et Madisonville—Le bateau à vapeur CAMELIA, très fin marcheur et à basse pression, capitaine W. L. Cozzens, commencera son service régulier le LUNDI, 27 du courant, et partira TOUS LES JOURS, à l'arrivée du convoi de midi du chemin de fer Pontchartrain, le samedi, à l'arrivée du train de 4 heures P. M.—Retour: Il partira

De Madisonville, tous les jours, à 5 1/2 heures du matin
De Mandeville, à 6 1/2 do do

Et arrivera à l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à temps pour le convoi de 9 heures du matin.

Tous les dimanches matin, il y aura une EXCURSION. Le bateau quittera l'extrémité du chemin de fer pour Mandeville, Lewisbourg et Ma'isonville à l'arrivée du convoi de 6 heures et demie. Il partira de Madisonville, pour la Nouvelle-Orléans, à 3 heures et demie de Mandeville à 5 heures, et arrivera à temps pour le convoi de 7 heures et demie.

Le CAMELIA étant un grand bateau, offre tous les avantages qu'on peut désirer, et ayant été acheté spécialement pour ce service il le fera en été et en hiver.

Pour plus de détails, s'adresser à
COHEN M. SORIA, agent,
23avril— Rue de l'Union, Nos 18 et 20

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG ET MADISONVILLE.

Tous les jours.

Le bateau à vapeur LAURA fin marcheur et à basse pression, partira, tous les jours, de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain (au Lac) comme suit: à l'arrivée du convoi de MIDI, et le samedi, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après midi. Il [illegible] 19 avril, ses excursions du dimanche, partant de l'extrémité du chemin de fer à l'arrivée du convoi de 6 heures et demie et revenant dans la soirée du même jour.

Le prix du passage est réduit comme suit: Pour Mandeville et Madisonville, 50 cents. Pour Covington, y compris le passage à bord du Dew Drop, $1. Les passagers soutdébarqués au wharf de Covington.

LOUIS FRIGERIO, Jr.,
15 avril—3m Rue de Chartres No 28.

Paquebot indépendant de la Nouvelle-Orléans, de la Côte et de Lafourche.

Partant de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures du soir, et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin.

Le bateau à passager, de première classe, NINA SIMMES, capitaine W. R. Greathouse, commis Jos Dalferes, partira comme il est dit, et sera de retour tous les mercredis et dimanches, dans la journée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON,
10 avril—1m 64 Vieille Levée.

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Le bateau à vapeur FLICKER, capitaine Jos F. Aucoin commis P. A. Charlet part de la Nouvelle Orléans tous les MARDIS à 5 heures du soir et les SAMEDIS à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS pendant le jour. Le Samedi, le bateau ira jusqu'à Lockport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord 3 mai—1m

BAYOU SARA—Paquebot deux fois par semaine—Partant tous les DIMANCHES à 10 heures du matin, et tous les MERCREDIS à 5 heures du soir (commençant au 5 avril) pour le Bayou Sara, Baton Rouge et tous les points intermédiaires de la côte, le paquebot à passagers, un marcheur, Grey Eagle, capitaine V. B. Baranco, partira comme il est dit, et à SON RETOUR, quittera le Bayou Sara tous les LUNDIS et JEUDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JAMES LEAKE,
3 mai—1m 10, Nouvelle-Levée.

Aux voyageurs.---Avis important.

PRIX DU PASSAGE REDUIT.

A partir du 10 avril,

Le prix du passage par le "Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord"

—ET—

Par le "Chemin de Fer Mississippi Central"

seront comme suit:

New York............................	$55 00
Philadelphie........................	52 00
Baltimore...........................	48 50
Washington..........................	47 50

Pour les renseignements et les détails, s'adresser au bureau, au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hotel, et au depot, rue Calliope.

T. S. WILLIAMS,
Surintendant-général du Grand Chemin de Fer de la N.-O., de J. et du N.

E. D. FROST,
Surintendant-général du Chemin de Fer Mississippi Central.

avril—12f

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

TAUX DU FRET.

St Louis, Louisville, Cairo Columbus, Rome, Atlanta, Macon, Augusta et Charleston.

Département du Transport,
Nlle-Orléans, 1er janvier 1868.

Les expéditeurs sont informés que cette Compagnie donne maintenant des connaissements pour les susdits points.

Toutes les réclamations pour pertes, avaries ou excès de taux seront promptement réglées aux lieux de livraison.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, rue Carondelet No 4.

JAMES YONGE, Agent pour le frêt.
T. S. WILLIAMS, Surintendant général.
14janv—6mo

TRAITEMENT DES MALADIES SECRÈTES ET DE LA PEAU.

Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Exzéma, Scrofule, Scorbut, etc., etc.

E. GAUDUZ,
Pharmacien de l'Université de Paris,
Enc. Conti et Bourgogne.

23 aout

VENTES JUDICIAIRES.

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, vs. THOS. BYRNE.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 30,346—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-cinq mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Canal, Commune, Carondelet et Baronne 33 sur 128
Canal Commune, Caronde et et Baronne 32 sur 127, suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Assessment $75,000.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

24 avril—mai 2,10,16 24

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA LOUISIANE.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 19,854.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt-cinq mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Solomon, Napoléon, Conti et St-Louis, Olympia, St Patrick, Bienville, Douane, Bernadotte, St-Antoine, Bienville, Conti, St-Louis, Toulouse, Solomon, Napoléon, St-Pierre, Toulouse Solomon Napoléon, suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Assessement, $11,500

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

24 avril—mai 2,10,16,24

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, vs H. McNEIL VANCE.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, —No 20,616 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le LUNDI vingt cinq mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Chartres, Passage de la Bourse, Canal et Douane 31 sur 83, suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Assessé $15,000.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

24 avril—mai 2,10,16,24

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs CHS. H. LUZENBERG.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 19,851—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt-cinq mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Annonciation, Constance, Richard et Orange, suivant le rôle d'assessement 1866, déposé au bureau du Trésorier de cette ville. Assessé $11,000.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

24 avril—24—2,10,16,24 mai

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs SAML. G. FERGUSON.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans — No 24 261 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt cinq mai 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Entre les rues Bourgogne, Remparts, Conti et Bienville, 24x119, suivant rôle d'assessement pour l'année 1866, déposé au bureau du Trésorier de cette ville.—Assessé $7,500.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

24 avril—mai 2,10,16,24

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs. EUSEBE BOUNY.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 31,057—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-cinq mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit suivant le rôle d'assessement 1866 déposé au bureau du Trésorier de cette ville—

Ilet No 1,209, Français, Champs-Elysées, Flore et Vertu, assessé à $400. — Ilet No 132, St-Antoine, Avet, Vertu et Mazagin, assessé à $1,000.—Ilet 1,502, St-Antoine, Avet, Lol et Hope, assessé à $400. — Ilet 1,503, Avet, St Bernard, Lol et Hope, assessé $500.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

24 avril—mai 2, 10, 16 24

La Ville de la Nouvelle-Orléans vs. J. C. Kathman.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—No 19,948—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-cinq mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Tremé, Marais, Bienville et Conti,
Tremé, Marais, Bienville et Douane;
Galvez, Miro, Bienville et Conti
Suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Assessés à $11 600
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

24avril—24,2,10,16,24mai

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs ALEX. Mc CONNELL.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 19,842—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt cinq mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

District No 2, Ilet 2'4, entre Baronne, Dryades, Clio et Calliope.

Assessement $2,000 suivant le rôle d'assessement au bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

24 avril— mai 2, 10, 16, 24

La Ville de la Nouvelle-Orléans vs. Jules Bienvenu.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 30,295—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-sept mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

St-Louis, Toulouse, Royale, Bourbon. 30 sur 105, suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.—Assessement $13,000.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

24avril—24,2,10,16,24mai

La Ville de la Nouvelle-Orléans vs. Alfred Wilcox.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans —No 20,612—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-cinq mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

St-Charles, Carondelet, Poydras et Perdido 15 sur 100, suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville. Assessé $20,000.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

24avril—24,2,10,16,24mai

LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS vs A. ROUX.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans, No 19,851—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt cinq mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Orléans, St. Pierre, Dauphine et Bourgogne 36 x 76 suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville. Assessé $3,000.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

24 avril—2, 10, 16, 24

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs LUCIEN ADAMS.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — No 30,461 — En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt cinq mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Carondelet, St Charles, Promenade Triton, Calliope et Tivoli 27 sur 80, suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville. Assessement, $4,000.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant au moment de l'adjudication.
GEO W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

24 avril—24—2,10,16 24 mai

LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS vs. LOYD R. COLEMAN.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — No 30,3.5 - En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt cinq mai 1868, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Coliseé Camp, Course, Orange, Félicité 85 sur 112, suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Assessé $10,000.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

24 avril— mai 2,10,16,24

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs l'habitation HOPKINS.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 24,862 En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt cinq mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Chemin de Gentilly, côté droit 24x28 arpents, Chemin de Gentilly, côté gauche 20x30 arpents suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville. Assessé à $20,000.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

24 avril—2,10,16,24mai

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs la VEUVE J. C. T. MACE.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 19,924.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-cinq mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, dans la rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

District 7, Ilet 62—St-Louis, Toulouse, Royale et Bourbon.

Suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions.—Comptant, au moment de l'adjudication.
Geo. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

24 avril—24 mai 2 10 16 24

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs BENJAMIN TOLEDANO.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans. — No 20,602.— En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-cinq mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Ilet Basin, Franklin, Poydras et Lafayette 40 x 85.
Assessement $4,500.
Ilet Peters, Front, Crossman et Canal 23 x 90.
Assessement $10 000

Suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

24 avril—24 mai 2 10 16 24

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs. CONSOLIDATED ASSOCIATION OF PLANTERS OF LOUISIANA.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 30,391—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, premier juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celle du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Peters, Commune, Lafayette, Poydras, 21 sur 129, suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville. Assessé $9,000.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

29avril—29,8,16,23,30

VENTES JUDICIAIRES

LAURENT UTER vs H. MARKHAM.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 13 314—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI treize mai 1868, à 10 heures A. M., à mon entrepôt No 7 rue St Pierre, bâtisse Pontalba, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

DEUX GLACES.

Saisies dans l'affaire ci-dessus,
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans,

2mai—2,5,8 10,13

ARISTIDE HOPKINS, agent, vs EDW. STAPLETON.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 20,063—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI treize mai 1868, à 10 heures A. M., à mon entrepôt No 7 rue St-Pierre Bâtisse Pontalba, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un lot de meubles de ménage et d'effets, suivant inventaire, déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

2 mai—2,5,8,10,13

JAS. C. MARONEY vs JOHN DARRAS & CO

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans —No 21,863—En vertu d'un ordre de vente, rendu le 30 d'avril 1868 et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, treize mai 1868, à 5 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'une distillerie située aux Nos 131 et 132, rue de la Levée près de la Presse à coton de la Levée, dans le Troisième District de cette ville, ainsi que tous les effets mobiliers qui s'y trouvent. Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

1er mai—1,5 8 10,13

CARL KOHN vs MICHAEL ROURKE.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,641—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI treize de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit—

1o—Deux certains terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro vingt-deux, borné par les rues Clara, Clio, Martin et Erato, et désignés par les numéros dix-neuf et vingt, suivant plan dressé par Giroux & Philips, arpenteurs, le 2d d'avril 1851, et suivant un autre plan dressé par A. S. Phelps, et déposé en l'étude de feu Robert J. Ker, notaire public en cette ville, le 5 de février 1846, tous deux déposés en l'étude de Robert J. Ker, notaire public en cette ville.

Lesdits terrains ayant les dimensions suivantes, savoir: Le No dix-neuf mesure, plus ou moins, trente-deux pieds de face à la rue Martin sur cent vingt-six pieds sept pouces et une ligne, plus ou moins, de profondeur, entre lignes parallèles; et le No Vingt, faisant le coin, mesure cinquante neuf pieds deux pouces et six lignes de face à la rue Martin, trente-et-un pieds huit pouces et six lignes sur la ligne du fond, sur cent vingt-six pieds sept pouces et une ligne d'un côté et quatre vingt sept pieds neuf pouces et quatre lignes sur l'autre côté, dans la rue Erato.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Patrick Daly, suivant acte au rapport de Hugh Madden, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 20 juin 1865.

2o—Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro vingt-deux, borné par les rues Clara, Clio, Martin et Erato, désigné par le numéro dix-huit, suivant plan du dit ilet dressé par J. W. Graham, ci-devant notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure trente-deux pieds de face à la rue Martin, sur cent vingt-six pieds sept pouces et une ligne de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de John H. Magner, suivant acte au rapport de Hugh Madden, notaire public en cette ville, en date du 3 août 1865.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans

12 mai—12,21,29—juin 5,13

BEDELLA B ACKER, épouse de Geo W. Acker vs son EPOUX.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans, — No 19,851. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt trois mai 1868 à 10 1/2 A M à mon entrepôt, No 23, rue J fferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

La balance invendue du fonds d'un magasin de marchandises sèches, transportées du No 197, rue du Canal.

Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Conditions.—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qu'on en sera offert, à dix mois de crédit, les acquéreurs fournissant leurs billets ou obligations avec cautions bonnes et solvables portant intérêt au taux de cinq pour cent de la date jusqu'à parfait paiement. Les dits acquéreurs de devront au montant de leurs enchères, et paieront au comptant leurs proportions des frais d'annonces, du shérif, du greffier, de gardiennage, etc., s'élevant en totalité à la somme de $75 00 en environ.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

12 mai—13,19,21,21

Etats-Unis d'Amérique,

État de la Louisiane,

Paroisse d'Orléans — Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL soit connu que le dix huitième jour de mars de l'an de Notre Seigneur mil huit cent soixante huit, et dans la quatre-vingt douzième année de l'indépendance des Etats Unis d'Amérique, pardevant moi, Placide J. Sprarr, notaire public en cette ville, dûment commis et assermenté, et pour la susdite ville et la paroisse d'Orléans y résidant, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, ont été présentes les personnes dont les noms et capacités sont ci-dessous donnés, lesquelles ont déclaré qu'en vue de la résolution d'ajournement de la Banque de la Nouvelle-Orléans, corporation établie en vertu des lois de l'Etat et ayant son domicile en cette ville, les personnes soussignées, étant actionnaires de ladite banque, figurant en regard de leurs signatures respectives.

Que conformément à la loi et au huitième article de la charte de la dite banque, le Président, le rapport du Wm Monaghan, ancien notaire de cette ville, en date du 12 mai 1869, suite d'une résolution du bureau de direction de ladite banque, propose une modification, ou changement en amendement aux articles de société, en vertu duquel à l'unanimité, à la réunion qui a eu lieu le 11 février mil huit cent soixante-huit, une résolution dont copie est annexée au présent et a été paraphée "ne varietur" d'être soumise pour l'approbation des actionnaires..... [illegible] ..... en vertu de l'institution soit publié dans le *Times*, le *Crescent* et *l'Abeille*, que les actionnaires seront requis de voter, si oui ou non, ils approuvent ledit rapport, le ..... jour de mars prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi, pour voter sur la question de réduire de moitié la valeur des actions de la susdite banque.

Que si la dite résolution fut soumise à une assemblée générale des actionnaires de la dite banque, ... [illegible] ... générale eux, les dits apparents, représentant et possédant treize mille quatre cent vingt deux actions plus des deux tiers du capital de la dite banque, ont approuvé la dite banque, voterent et approuverent la dite résolution, l'adoptant, en la susdite réduction et ont recommandé à la Direction à prendre et ..... dans l'application de la dite réduction. ..... [illegible] .....

En conséquence, les dits apparents, pour eux-mêmes, au nom de ceux qu'ils représentent et ceux qu'ils ont en propriété dans lesquels ils ont le droit de voter ..... déclarent, par les présentes, que le capital de la dite banque de la Nouvelle-Orléans, qui est aujourd'hui d'un million ..... de piastres, sera et est par les présentes réduit à la somme de cinq cent mille piastres, divisé en vingt mille actions de vingt cinq piastres chacune.

A cet effet le Président et le caissier de ladite banque sont autorisés à émettre des certificats de cinquante piastres. Les articles de Société sont, par les présentes, modifiés, changés et amendés en conséquence.

Et les dits apparents, pour eux et pour ceux qu'ils représentent, ont requis moi, notaire, de faire la présente (sic) inscription en regard de leurs noms respectifs.

Ainsi fait et passé, à mon étude, le jour, le mois et l'année ci-dessus écrits, en présence de MM. Armand Pitot Jr, et Edouard Pitot, témoins légaux, qui ont signé avec les apparents et moi, notaire, après avoir lu le tout.

SIGNATURES DE L'ORIGINAL.

Actions		Actions	
P Schuler	11	F Bernard	30
De Vallée & Joubert	295	D Marmont	80
A Delhon	50	Wagner, Crawford & Co	20
C H Gaveau	33	P Patrice	13
J V Alain	340	F O Porter	17
Chas. De Ruyter	30	J M Pinnier	62
H C Milaudon	128	F F Jewell	81
H C Milaudon, sp, mt	30	Jos P Genois	11
Edgar Pitot	24	F Camors	48
R M Jordan	41	F Gelpi	50
B Leblanc	400	F Gelpi & Co	40
E F Morton	18	D Lanata	200
F Seinell	36	J Lanata	10
L Basset	11	A Casara	15
P Renaud	50	A Castera	50
A Fouque	50	P Forestier	10
Francis J Roty	142	J C Denis	10
F Dorney	10	S Cambon	10
S Pablo	200	Maury & Co	100
E F Lavillebeuvre	33	A Miltenberger & Co	50
Thos. Langridge	70	L D G Wood	50
Ant. Lanata	456	Wood & Low	10
Home Mutual Ins. Co	100	J L Sperry	359
F F O'Brien	100	A B James	20
Ferrell Gayle & Co	450	Alfred Kearney	36
R M Horrel	10	Vose Bros	42
J W Burbridge	51	W C Black	33
Mrs. V W Burbridge	10	W A Violett	67
Tho Jenny & Co	330	W A Violett & Co	80
C H Hyams	20	J Le clerc	25
L R Pothier	20	J U Payne	20
Forstall & de Lassus	175	C Baquie	25
C Cavaroc	150	Amédée Lay	424
Jules Cavaroc	50	W N Mercer	424
C Cavaroc Jr	52	S Schmidt	50
J Sougeron	18	P Crabites	50
L Ory d	55	E Merch	20
Peg Bros	200	Mrs. A Bonnabel	80
P Tamer	181	Mrs. Paul Juge, fils	133
F Dupré	150	Aug Bohn	40
W O Robinson	105	Wm Reigl	50
John Pemberton	105	Chs Ledig	40
Louisiana M Ins Co	205	Leeds & Co	100
Rey et & Dolse	400	Simon & Loeb	125
N M Benachi	25	Castillo & Marigny	8
M Oglesby	163	E J Hart & Co	50
R als & Co	12	Aiken & Rainey	50
Nemopolis & Agelasto	42	D M Bernard	42
Putnam & Co	185	Chs Dunts	35
J J Michel & Co	115	E Olquet	61
Cie d'Assur. Mut. du Crescent	512	Olquet & Jamison	40

A. PITOT, Jr. EDW PITOT, G. Le GARDEUR, Jr
Notaires publics.
Pour copie conforme, G. Le GARDEUR, Jr,
Notaire public.

Le soussigné, député du préposé à l'enregistrement pour la paroisse et la ville de la Nlle-Orléans certifie que la susdite charte d'incorporation a été, aujourd'hui, dûment inscrite à son bureau, Livre 8 No 7, folios 71, 72, 73 et 74.

A. DUCATEL, Jr.
Député du préposé à l'enregistrement.
Nlle Orléans, 18 mars 1868.

25 mars—1f par sem—4 sem

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Total des PRIMES de l'année expirée le 29 février 1868............$546,529 42

Savoir:		
Primes d'incendie..............	$256 272 57	
Primes de mer..................	183,153 70	
Primes de rivières.............	103,097 15	
		$542,523 42
En moins		
Primes remboursées...........	$ 5,859 75	
Primes non expirées...........	40,145 00	
		$ 46,004 75
Montant net des primes..........		$502,518 67
Pertes payées		
Pertes par l'incendie............	$ 62,597 26	
Pertes sur mer...................	184,872 79	
Pertes sur les rivières..........	94,592 09	
	$342,062 14	
Escompte au lieu de scrip.......	54,348 65	
Taxes et Revenu intérieur......	24,741 36	
Dépenses, loyer, etc, compte d'escompte	32,310 63	
Six pour cent d'intérêt sur le scrip non payé jusqu'au 1er mars 1868............	37,777 80	
		$491,240 76
Réservé pour pertes non réglées...........		$ 11,277 89

La Compagnie a l'actif suivant qui, dans le rapport du Comité de Finance de la Compagnie, adopté à l'unanimité par les Directeurs, est déclaré, après amples déductions, être équivalant à un capital comptant de $620,000, savoir:

Placé en propriétés foncières..........	$45,568 13
Hypothèques sur propriétés foncières....	79,019 00
Placé en bons de la ville et autres bons....	82,720 40
Placé en actions de banques et autres actions	123,585
Placé en scrip de Compagnie d'assurance....	135,302 00
Prêts garantis........................	18 200 00
Effets à recevoir........................	43,896 88
Primes en voie de perception...........	97 362 71
Encaisses.................................	111 513 49
	$737,569 49

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé pardevant moi, ce 23 mars 186
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Il sera payé, le deuxième lundi de mai prochain, aux porteurs légaux, six pour cent d'intérêt sur tout scrip non encore payé.

— Directeurs —

Charles Briggs,	A. R. Montgomery,
Ant. Carrière,	A Lecourt,
Geo. A. Fosdick	Frank Williams,
R. Brugier,	Thomas Byrne,
Chas Lafitte.	John Thornhill,
John S. Maunsell,	W. A. Violett,
P. Anderson,	Hugh McDonald,
Alfred Kearny,	Wm. M. Pinckard,
A. Freriche,	John S. Wallis,
George W. Dunbar,	George Foster,
E. F. Stockmeyer,	Andrew Stewart,
Geo. W Hynson,	L. B. Pothier,
Arch'd Montgomery,	John Nixon Jr,
Henry J. Vose,	R. Piaggio,
E. Marquese,	James Gallier,
Chas. Weisbaar,	Rudolph Sieg
H. Giron,	

24 mars

VENTES JUDICIAIRES.

LOUIS MYERS vs J. B. CHANDLER.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans —No 18 394 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-cinq mai 1868, à 5 heures P. M., rue de Chartres, entre celles St-Anne et St-Pierre, vis-à-vis de la Place Jackson, D uxième District, à la vente publique et adjudication de—

Un cheval bai.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
13mai—16,1',21,24 Shérif de la Paroisse d'Orléans

E. GIRARD & COUTEUX vs J G. RIEDEL.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 19,714.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-cinq mai 1868, à dix heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'une boutique de tailleur située passage de la Bourse, près la rue de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

13 mai—13, 16 19, 21, 24

JOHN GEDDES vs PETER KLINE.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans, No 25,056—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI treize de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Suzette, Tchoupitoulas, de la Nouvelle Levée et Benjamin. Le dit terrain est désigné par le numéro Neuf et mesure quarante cinq pieds six pouces de face à la rue Suzette, sur cent cinquante neuf pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Robert Patterson et Wm. C. Patterson, suivant acte au rapport de Stuart H. Lewis ci-devant notaire public en cette ville, en date du 2 mai 1850.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

12 mai—21 29—5 13 juin

M. A. NUGENT vs J. POTTER & als.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans No 16 905—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai, le MARDI dix-neuf de mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Tous les droits, titres et intérêt de Jotham Potter, défendeur dans la présente affaire, à un certain jugement rendu en sa faveur par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, le 21 février 1868 et signé le 2 mars 1868, pour la somme de sept mille cinq cent cinquante huit piastres et soixante cinq cents ($7558 65), au procès portant le No 14,292 des dossiers de la dite Cour, intitulé Geo. Rulef vs P. S. Nugent et als.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions - Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
8mai—8,12,15,17,19 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

SUCCESSION DE MARY GAHIGAN.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 26,860—En vertu d'un writ de fieri facias en faveur de James Fullerton et als vs James Gahigan et Patrick Gahigan, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, dix-huit de mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

TOUS LES DROITS, TITRES ET INTERET des dits défendeurs James Gahigan et Patrick Gahigan, à la succession de Mary Gahigan, récemment ouverte en la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, portant le No 26,860 des dossiers de la dite Cour, ainsi tous les droits, titres et intérêt des dits défendeurs, à savoir, la moitié divise à la seule propriété inventoriée de la dite succession, savoir:

UN CERTAIN TERRAIN de forme irrégulière situé au faubourg La Course, dans le Premier District de cette ville, mesurant quatre vingt deux pieds quatre pouces de face au bout sur la rue de la Levée (aujourd'hui Tchoupitoulas) et seulement dix neuf pieds à l'autre bout, sur une profondeur de cent vingt pieds sur la ligne latérale limitrophe à la propriété Livaudais et cent quarante pieds dix pouces de profondeur sur la ligne latérale limitrophe à la propriété qui appartenait ou ci-devant appartenait aux Religieuses Ursulines.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété a été acquise par Michael Duffey de Joseph Lambard et Charles Monroy, par acte au rapport de A. A. Baudouin, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 15 juillet 1851, et subséquemment acquise par Edward Burke à une vente publique faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, le 2 de janvier 1868, à la poursuite d'Edward Burke vs Michael Duffey, portant le No 13 979 des dossiers de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qu'on en sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son billet ou obligation avec caution bonne et solvable et portant intérêt à huit pour cent de la date jusqu'à parfait paiement, et avec hypothèque spéciale sur la propriété jusqu'à parfait paiement.

Ledit acquéreur paiera au comptant, avant passation de l'acte, les frais d'acte et les frais des annonces, du shérif, du greffier, s'élevant ensemble à la somme de $ 45 00 environ outre les timbres du revenu et taxes de l'Etat, de paroisse et de ville.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

7 mai—7 8 10 14 17

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Joseph Stinson, la dame Stinson, curatrice.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 30 111 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, treize mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Deux terrains situés au faubourg Ste Marie, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lafayette et Girod, St Charles et Carondelet, mesurant chacun ..... [illegible] ..... pieds de face sur ..... de profondeur, suivant plan dressé par Alfred E. Forstall, déposé en l'étude de ..... 14 de février 1842.

Les dits terrains, chacun vingt cinq pieds de face à la rue Sud de la place Lafayette et ..... [illegible] .....

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et ..... [illegible] .....

Les propriétés appartiennent ..... [illegible] .....

Conditions.— La quinzième fourniront un stock-note de la Banque des Citoyens de la Louisiane de la somme de huit mille cinq cent cinquante piastres ..... [illegible] .....

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
GEO W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

28 avril—28—8 16 23 30 mai

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE. — Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent salut: Attendu que C Lelièvre & Co, ayant acheté à une vente faite par le Shérif de la Paroisse d'Orléans, ... [illegible] ..... et en vertu de la décision et de l'autorité de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les ventes judiciaires, etc.," ..... [illegible] .....

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par les présentes sommées, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, de montrer cause, si aucune peuvent-ils, dans le délai de trente jours, à partir du jour où cette citation aura été faite, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le Shérif ..... [illegible] .....

Description de la propriété d'après le transfert Judiciaire, savoir:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, de la Commune, Carondelet et du Canal désigné par le numéro 7 d'un plan de ..... dressé par A. S. Phelps, arpenteur, ... [illegible] ..... en date du 13 mai 1848 et déposé en l'étude de L. T. Caire, ci-devant notaire public en cette ville.

Le dit terrain ayant une façade de vingt et un pieds six pouces et quatre lignes sur la rue Baronne, cent trente pieds sur une ligne ..... [illegible] .....

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de L. A. Garidel, suivant acte au rapport de P. Lacoste et devant notaire public en cette ville en date du 1er septembre 1857.

Témoin, l'Hon. G. Duplantier, Juge de ladite Cour, ce 9me jour de mai de l'année de N S 1868 et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la 92me.

WM. WOELPER,
Greffier.

10mai—10,13,21,30—12 juin

Succession de Daniel Peterson No 32,145.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Attendu que Catherine Fitzpatrick a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Daniel Peterson décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
13 mai—13, 17, 22 Greffier.

Succession de August Picker No 32,147.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans. Attendu que Frank Reichmann a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu August Picker, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
13 mai—13, 17, 22 Greffier.

Succession de Sylphide Perdreaux No 29,963

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
9 mai—13 17 Greffier.

Succession de Walter Wakefield—No 32,133.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que James Wallace a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Walter Wakefield décédé intestat — Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
9 mai—13 18 Greffier.

Succession de Peter Tonget—No 32,137.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans — Attendu que Emma Jenkins a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Peter Tonget, décédé intestat. — Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
9 mai—13 17 Greffier.

Succession de Fergus Mayroune—No 29,493.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Arthur Baucher a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Fergus Mayroune, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
10 mai—13 19 Greffier.

Succession de Antoine Reufino V. Fernandez.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nelle-Orléans.—Attendu que Marie O. Carie Fercy, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Antoine Reufino V. Fernandez décédé intestat:—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
6 mai—10 15 Greffier.

Succession de R. C. McMillen—No 25,760.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
6 mai—10 15 Greffier.

VENTES A L'ENCAN

PAR HOLZ BLOHM & CO.

Un cheval bai extra fin, harnais et buggy à quatre places—à l'encan.

PAR HOLZ, BLOHM & CO.,
JOHN C. BLOHM, encanteur.
Bureau rue de Chartres, No 21.

SAMEDI, 16 du courant, à 10 heures du matin, au No 18 du Passage de la Bourse, en face de la Bourse des Négociants et des Encanteurs, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, sans réserve, pour le compte de qui il appartiendra—

Un cheval bai extra fin, (sans harnais).
Un buggy à quatre places. Le tout au complet.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 13 mai

Grande vente de Marchandises sèches, Habillements, Chapeaux et Articles de fantaisie.

PAR HOLZ, BLOHM & Co.
JOHN C. BLOHM. encanteur.
Bureau, rue de Chartres, No 21.

JEUDI, 14 mai, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu sans réserve—

485 lots marchandises sèches étrangères et américaines, bien assorties,
150 lots étoffes blanches,
200 lots articles de fantaisie,
125 lots habillements toile et casimir léger,
118 caisses et lots chapeaux de paille d'hommes, de jeunes garçons, de demoiselles et d'enfants.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 13 mai

PAR H. W. PALFREY.

SUCCESSION DE JACOB B. EHLERS — No30,069.

Vente à l'encan d'actions de la Compagnie du Gaz, de la Compagnie du théâtre des Variétés, de la Banque de la Nouvelle-Orléans, de la Banque Crescent City—Egalement, scrips d'assurance des Compagnies d'Orléans, des Marchands, des Citoyens, du Sun, du Home et de l'Etat de la Louisiane.—Linge de corps, chaîne, bague, etc., etc.

PAR H. W. PALFREY, encanteur,
Bureau, rue Carondelet, No 26.

IL sera vendu, mercredi, 13 mai 1868 à midi, AU BUREAU DE L'ENCANTEUR, No 26 de la rue Carondelet, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 16 mars 1868, les actions, scrips, &c suivant, appartenant à la succession de Jacob B. Ehlers, savoir:

8 actions de la Compagnie du gaz,
10 actions de la Banque de la Nouvelle Orléans,
10 actions de la Banque Crescent City,
1 action du Théâtre des Variétés,
$10 de scrip de la Compagnie d'assurance d'Orléans de 1861,
$20 scrip de la Cie. des Marchands, de 1860, 1861,
$60 do do do des Citoyens, de 1861,
$30 do do do du Sun, de 1858, 1859, 1860, 1861,
$147.0 do do do du Home, de 1859, 1860, 1861,
$110 do do do de l'Etat de la Louisiane, de 1861, 1862.

—Egalement—

2 malles contenant du linge de corps,
2 montre en or, 1 bague.

Conditions de la vente—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les règlements devront être faits au bureau de l'encanteur, avant jeudi, à midi.

Des ordres additionnels seront reçus jusqu'à l'heure de la vente. 8mai—3,9,13

PAR G. DE FERIET.

Meubles. Meubles. Meubles.

Succession de B. O VIGNAUD,—No 12,130.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau et salle d'encan, rue Bienville, No 86.

LUNDI, 25 mai 1868, à 11 heures du matin, il sera vendu sur les lieux, rue Bourgogne, entre les rues Ste-Anne et Dumaine, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 8 mai 1868—

Un assortiment général de meubles.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 12 mai

N. Vignié et als. vs. Veuve J. Dufart.
POUR UN PARTAGE.
No 31,995.

Vente pour opérer un partage entre les héritiers.

TROIS MAGNIFIQUES MAGASINS EN briques, à trois étages, au coin des rues Orléans et Royale;—une agréable résidence en briques, à trois étages, avec un très grand terrain au No 293 de la rue Royale; terrain de prix pour bâtir, dans la rue des Champs-Elysées, près le dépôt du chemin de fer Pontchartrain.

Succession de Mr. et Mme J. B. B. Vignié, No. 27,436.

PAR G. DE FERIET, Encanteur.
Bureau, No 86, rue Bienville.

VENDREDI, le 29 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique en vertu d'un jugement de l'Honorable John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, rendu le 13 avril 1868 et signé le 20 avril de la même année, les propriétés ci-après décrites et appartenant aux dites successions—savoir:

TROIS TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville, et désignés par les Nos 1, 2 et 3, de l'îlet compris entre les rues Royale, Orléans, Bourbon et St Pierre.

Le terrain No 1 forme l'angle des rues Orléans et Royale, ... [illegible] .....

Les bâtisses et améliorations comprennent une bâtisse en briques, à trois étages, à mansarde .....

Le terrain No 2 touche au susdit; il a 25pieds 2 lignes de face à la rue Royale, ... [illegible] .....

Le terrain No 3 a 24 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue d'Orléans ..... [illegible] .....

Les bâtisses et améliorations, qui viennent d'être réparées, comprennent une bâtisse à trois étages, à mansarde.

L'eau y est introduite.

Ces propriétés de choix ne sauraient manquer d'attirer l'attention des acheteurs à cause de leur excellente position et de leur valeur.

2o Un terrain situé dans le Deuxième District, dans l'îlet compris entre les rues Royale, Hôpital Bourbon et Quartier. Le dit terrain a 29 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue Royale, 197 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur ..... [illegible] .....

Les bâtisses et améliorations comprennent une maison en briques, à trois étages, No 293 de la rue Royale ..... [illegible] .....

3o Un terrain situé dans le Troisième District, désigné par le No 2 de l'îlet compris entre les rues Champs-Elysées, Royale, Français et Chartres. Le dit terrain a 40 pieds de face ..... [illegible] .....

Ensemble 7 actions de la ..... Association Continentale des Planteurs de la Louisiane.

Le tout d'après un plan dressé par ..... le 27 février 1867, ... [illegible] .....

CONDITIONS—En billets du Trésor des Etats-Unis ..... [illegible] .....

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Octave de Armas notaire public, aux frais des acquéreurs.

Les acquéreurs devront assumer les taxes de l'année courante. 28avril mai 2,12 20 29

Maison et Terrain dans la rue Cassacalvo, entre les rues Poetes et Espagne.—Egalement, un terrain au dans la rue Urquhart, entre les rues Mandeville et Espagne.

Succession de Clairenne Vassier—No 31,931,

PAR G. DE FERIET, Encanteur.
Bureau, rue Bienville No 86.

JEUDI, 21 mai 1868, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 7 avril 1868—

1o—Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Cassacalvo, Espagne, Moreau et Poetes. Le dit terrain a 30 pieds de face à la rue Cassacalvo sur 98 pieds de profondeur.

Les bâtisses et améliorations comprennent une bâtisse à étage, couverte en ardoises, dans le fond du terrain; deux d'aisance, cuve, &c.

2o—Un autre terrain situé dans le même District que le susdit, dans l'îlet compris entre les rues Urquhart, Mandeville, Girod et Espagne. Le dit terrain a 18 pieds 3 pouces de face à la rue Urquhart, sur 160 pieds 1 pouce 3 lignes de profondeur.

Le tout d'après des plans dressés par C. A. de Armas, ingénieur civil et arpenteur, et datés du 18 avril 1868

Conditions—La moitié comptant, le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, divisés en coupons et portant 8 pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et la police devra être transférée à l'encanteur terminateur. En cas de procès, l'acquéreur sera requis de payer cinq pour cent des honoraires d'avocat) sur le montant recouvré, lesquels honoraires seront également garantis par hypothèque.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

21avril—21,28,2,9,16 21mai

Propriétés de prix dans le Deuxième et Troisième Districts.

Succession de veuve Chs. Maillet.
No 25,741.

PAR G. DE FERIET, Encanteur.
Bureau, rue Bienville No 86,

JEUDI, 21 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 15 avril 1868, les propriétés ci-après désignées:

1o—Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bourgogne, Hôpital, Remparts et du Quartier, mesurant 88 pieds de ladite rue de l'Hôpital et 22 pieds de face à ladite rue Bourgogne, sur une profondeur de ..... [illegible] .....

Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus et comprenant une maison en briques et autres dépendances.

2o Trois terrains situés au nouveau faubourg Marigny, Troisième District, désignés par les Nos 6, 8 et 12, de l'îlet No 70, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer de la ville, daté du 25 juin 1836, et déposé dans les archives de Chs Janin, alors notaire public. Lesdits terrains ont les dimensions suivantes, savoir:

Le terrain No 6 a 60 pieds de face à la rue Annette sur 120 pieds de profondeur. Le terrain No 8 a 60 pieds de face à la rue Annette, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Libéraux.

Le terrain No 12, de dimensions irrégulières, forme l'angle des rues St. Bernard et Libéraux, à l'exception de la partie prise par la Municipalité No 3, pour l'ouverture de l'Avenue St Bernard

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres de Revenu Intérieur, pardevant ——, notaire public, aux frais des acquéreurs. 21 avril—21,25—2,9,16,21 mai

Terrains de prix pour batir, dans la rue Conti, entre les rues Rendon et Lopez.

Succession de Joseph M. Baker. No 31,976.

PAR G. DE FERIET, encanteur.
Bureau, No 62, rue Royale.

MERCREDI, 27 mai 1868, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, à midi, dans la rue Royale, entre les rues Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 20 avril 1868, il sera vendu, à l'enchère publique, les propriétés ci-après décrites—savoir:

Cinq terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 6, compris entre les rues Conti, Lopez, Bienville et Rendon. Lesdits terrains ont les dimensions suivantes: Les terrains Nos. 4, 7, 8 et 9 ont chacun 30 pieds 2 pouces 4 lignes de face sur la rue Conti, sur 102 pieds 8 pouces de profondeur. Le terrain No 10, formant l'angle des rues Conti et Lopez, a 30 pieds 9 pouces 5 lignes de face à la rue Conti, sur 102 pieds 8 pouces 4 lignes de profondeur et face à la rue Lopez.

Le tout d'après un plan dressé par C A De Armes, arpenteur et ingénieur civil, le 20 avril 1868.

Conditions—La moitié comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, le reste à 12 mois de crédit, en ou des billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt à dater du jour de la vente à parfait paiement. En cas de procès, l'acquéreur sera requis de payer 5 pour cent (honoraires d'avocat) comme clause pénale.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur, pardevant O. L. Kenilon, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 25 avril—2,9,16,23,27 mai

Succession de Mme Nancy M, femme de J. B. Emerson.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans — Attendu que A. C. Robertson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue Mme Nancy M., femme de J. B. Emerson, décédée intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
5 mai—9 14 Greffier.

VENTES A L'ENCAN,

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Chapeaux pour hommes et enfants, Habillements d'été.

—AUSSI—

Marchandises sèches, Chemises, Cols, Manchettes pour dames, &c.

Par GABRIEL LEAUMONT,
Salle d'encan 69 rue de Chartres.

MERCREDI, 13 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

100 caisses chapeaux pour hommes et enfants.

—AUSSI—

150 lots habillements d'été et articles de toilette.

—AUSSI—

Un grand assortiment de marchandises sèches, chemises, cols manchettes pour dames, &c.

Conditions—Comptant 13mai

Vente sans réserve aucune.

JEUDI, 14 courant, et jours suivants.

Stock entier de Chapeaux de MM. W. J. Quinlan, No 86. rue Commune.

PAR G. LEAUMONT, encanteur.
Salle d'encan, 69, rue de Chartres.

JEUDI, 14 courant, et jours suivants il sera vendu sans réserve, au magasin de MM. J. Quinlan & Co, No 86, rue Commune—

Le stock entier de chapellerie du dit magasin, se composant de:

Chapeaux noirs en laine noir, gris et nutria pour hommes, garçons et enfants.

Chapeaux feutre gris, noirs, nutria et bruns, genre Planters, Derby, Resorts, Sensation et Jerome; chapeaux feutre noirs gris et noirs pour garçons.

—AUSSI—

Un grand assortiment de chapeaux en paille, tels que:

Chapeaux Leghorn, Panama, Canton et Campêche, pour hommes.

Chapeaux Leghorn Panama et Canton pour garçons.

Chapeaux en paille pour dames, fillettes et enfants

Chapeaux (genre nouveau) en feutre pour hommes et enfants.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

N. B.—Tous ces articles ont été choisis spécialement pour le commerce de la ville et de la campagne.

Les acheteurs feront bien d'assister à cette vente qui aura lieu sans aucune réserve. 10mai

PAR RENE GUTIERREZ.

Beaux meubles, bois de rose, acajou et noyer, miroir, pendule, vaisselle, verrerie, rideaux, &c.

PAR RENÉ GUTIERREZ, encanteur.

MERCREDI, 13 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, au No 217 rue Dauphine entre St-Philippe et Dumaine—le contenu de la susdite résidence, se composant de beaux meubles en bois de rose, palissandre, acajou et noyer, pour chambres, salle à manger et salon tapis, miroir, vaisselle, verrerie, pendule et un beau piano.—Conditions: Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 12 mai

PAR THOMAS & SPEAR.

Succession de JOHN G. TURNER
No 32,080—Seconde Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR THOMAS & SPEAR.
PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.
Bureau, 36, rue Bienville.

MERCREDI, le 10 juin 1868, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon Jno. W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 5 mai 1868, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite—

Six certains lots de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le No 43, d'après un plan tiré par C. Giroux, le 19 décembre 1849, et déposé à l'office de H. B Cenas, notaire public. Le susdit îlet No 43 est borné par les rues Magistrat, Nouvelle-Orléans, London avenue et Vertu, et désigné par les Nos 11, 12 13 14, 15 et 16.

Conditions—Comptant.

Acte de vente par devant A. P. Dorlocourt, notaire public, ensemble avec les timbres des Etats-Unis, aux frais de l'acquéreur. 10 mai—10, 21, 30—juin 9 10

PAR S. GUINAULT

Meubles, Installation de magasin, Comptoirs, Armoires vitrées, Vitrières, &c., &c.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau rue Bienville et Passage de la Bourse.

VENDREDI, 15 mai 1868, il sera vendu, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan,

Un fort lot de meubles assortis, verreries, faïences, &c

Aussi—à 11 heures du matin, à quelques portes de son magasin d'encan, pour cause de départ, Vitrines, comptoirs, armoires vitrées, étagères, établis, outils, &c. Et à 5 heures du soir, rue Toulouse, entre Dauphine et Bourgogne.

2 beaux hangars neufs, l'autre couvert en zinc ou ferblanc.

1 charrette à déménagement et 1 wagon.
Conditions comptant 13 mai

Vente pour cause de départ.
MEUBLES. MEUBLES MEUBLES.
Par S. GUINAULT, encanteur
Bureau coin rue Passage de la Bourse et Bienville.

JEUDI 14 mai 1868, il sera vendu, à 4 heures et demie du soir, au No 92 de la rue Hospital, entre Bourbon et Dauphine—

Un lot de jolis meubles de ménage, consistant en canapés, chaises, fauteuils, armoires, lits, couchettes, tables de toilette, bureaux, lavabos, buffets, sofas, dressoirs, table à manger, glaces, garniture de cheminée, matelas, tapis, rideaux, vaisselle, verrerie, batterie de cuisine, faïence, etc. Conditions comptant. 13 mai

Beau Terrain près du marché St Bernard.

PAR S. GUINAULT, encanteur.
Bureau, coin Passage de la Bourse et Bienville

SAMEDI, 16 mai 1868, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

UN LOT DE TERRE, mesurant 31 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue Robertson (St-Jean-Baptiste), sur une profondeur de 120 pieds, dans le Troisième District, près du marché St Bernard.

Acte de vente pardevant Jh Cuvillier, not. public. Conditions—Comptant. 13mai

Jolies propriétés encoignure Dumaine et Tonti.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 16 mai 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—les propriétés suivantes—

UN LOT de terre formant l'angle des rues Dumaine et Tonti, ... [illegible] .....

Conditions—moitié comptant, et le reste payable à un crédit d'un an, en billets portant 8 pour cent d'intérêt et garantis par hypothèque.

Acte de vente pardevant Jos. Cuvillier, notaire public. 12 mai

Succession de Pasquette Valentin.

PAR S GUINAULT, Encanteur,
Bureau, rue Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 16 mai 1868, il sera vendu, à 5 heures de l'après midi, à l'encoignure des rues St Philippe et Marais, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 7 mai 1868—

GROCERIES.

Le fonds d'un magasin de groceries et de liqueurs bien assorti et parfaitement installé, ainsi que les comptoirs, etc., d'après inventaire déposé en l'étude de A E Bienvenu, notaire public.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 12 mai—16,23

Jolie propriété encoignure Musique et Girod.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.
Bureau, Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI, 16 mai 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre dans le Troisième District formant l'angle des rues Musique et Girod, ... [illegible] .....

Conditions—Moitié comptant, et la balance payable à un crédit d'un an, en billets portant 8 pour cent d'intérêt et garantis par hypothèque.

Acte de vente pardevant C V Foulon, notaire public. 12 mai

Succession de Joséphine Fosse—No 28,491.

PAR S. GUINAULT, encanteur.
Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 16 juin 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre les rues Douane et Canal en vertu d'un ordre de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 5 mai 1868, la propriété suivante, appartenant à la susdite succession, savoir:

Deux portions de terre situées dans le Troisième District de cette ville, sur le chemin de Gentilly, à environ trois milles du marché du Second District et à environ ..... [illegible] .....

Conditions—Les deux premières mille piastres du prix de la propriété ci-dessus, payables comptant en billets courants des Etats Unis; la balance en deux billets de payables comme et montants, à un et deux ans de crédit du jour de la vente, portant intérêt au taux de six pour cent par an ..... [illegible] .....

Acte de vente pardevant C.F. Foulon, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats-Unis. 12 mai—12,20,28—juin 6 13

Vente renvoyée au 16 mai courant.

VENTE SANS RESERVE

Pour effectuer un partage, d'une magnifique résidence et de cinq terrains contigus sur la rue St Philippe, faubourg Tremé.

PAR S. GUINAULT, Encanteur,
Bureau, coin Passage de la Bourse et Bienville

SAMEDI 16 mai 1868, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, ... [illegible] .....

Six lots de terre désignés par les Nos 1 à 6 de l'îlet compris entre les rues St-Philippe, Dumaine, Johnson et Galvez.

Le lot No 1, cette belle propriété, bâtie sur le lot No 6, ayant 62 pieds de face à la rue St-Philippe, 65 pieds de largeur sur la ligne du No 2, sur une profondeur de 157 pieds 6 pouces. La maison est admirablement bâtie, très commode, étant parfaitement distribuée, pièces sur une élévation de 6 pieds du sol, ... [illegible] .....

2o—Deux lots contigus, désignés par les Nos 4 et 5, ayant chacun 30 pieds de face à la rue St Philippe, sur 100 pieds de profondeur.

3o—Un lot désigné par le No 3 contigu au No 4, formant l'encoignure des rues St-Philippe et Galvez, ayant 29 pieds 9 pouces de face à la rue St-Philippe, sur 160 pieds de profondeur et face à la rue Galvez.

4o—Deux lots contigus. Nos 1 et 2, mesurant chacun 28 pieds 9 pouces de face à la rue Galvez, sur les profondeurs désignées. Le No 2, 88 pieds de profondeur et le lot No 1, 85 pieds. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant, et la balance payable à un crédit de un et deux ans, en billets divisés par coupons, portant intérêt de huit pour cent par an, ... [illegible] .....

Les taxes de 1868 devront être payées par les acquéreurs.

L'acte de vente, y compris le timbre de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Joseph Cuvillier, notaire public, aux frais des acquéreurs. 10 mai

Vaches. Vaches.

PAR S. GUINAULT, Encanteur,
Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville.

MERCREDI, 13 mai 1868, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Broad et Esplanade:

18 belles vaches de race, 11 avec jeunes veaux.
Conditions, comptant. 10 mai

ETAT DE LA LOUISIANE. — Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. — Je certifie par ces présentes, que le 14me jour du mois d'avril 1868, jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire ci-dessous, portant le No 21,797, Susan B. Clark vs Luther W. Stewart, son mari. Sur motion de C. E. Singleton, avocat de la demanderesse, et sur la production de témoignages en sa faveur, et la Cour considérant que la loi et l'évidence sont en faveur de sa demande, il est ordonné et décrété, que le jugement par défaut rendu le 25 mars 1868, soit confirmé et fait final, que jugement soit rendu en faveur de la demanderesse, Susan B. Clark, épouse de Luther W. Stewart, contre ledit Luther W. Stewart, son mari, qu'il y ait séparation de biens entre les parties; que la communauté d'acquêts et de gains qui existait entre eux soit et est dissoute; que la demanderesse recouvre du défendeur la somme de trois mille sept cent soixante trois piastres et cinquante cents, avec intérêt légal, à dater de la demande judiciaire, jusqu'à parfait paiement, et les frais de Cour, avec le privilège accordé aux femmes mariées sur les propriétés de leurs maris, pour garantir leurs droits paraphernaux.

Jugement signé le 21 avril 1868.

(Signé) G. DUPLANTIER, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 8e avril, en l'an de Notre-Seigneur 1868, et en la quatre-vingt-douzième de l'indépendance des Etats-Unis.

WM. WOELPER, Greffier.

4 mai—5,17—1er juin

VFNTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Marchandises sèches, Lingerie.

—ET—

4 barils Rhum de la Jamaïque,—pour le compte de qui il appartiendra.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.,
ALEX. LEVY, encanteur.
Bureau, rue de Chartres, No 38

MERCREDI, 13 mai, à 10 heures du matin, il sera vendu—

Indiennes françaises et américaines, coton blanc et coton écru, cotons écrus, gings fil et gings coton, toile et coton à mousquetaires, guinghams anglais et fantaisie, toile du Nord, toile d'Irlande et toile imprimée, jaconats français, mousseline brochée et mousseline Jacquard, mousseline suisse, tape checks, nansouks, grenadines, batistes, organdis, casimirs, satinets, doeskins, draps noirs, cotonnades, denims, coutils à matelas, alpacas, mérinos, mousselines laine, toiles Blay, mouchoirs toile et mouchoirs coton, serviettes, nappes, chemises blanches et chemises en couleur, chemises de peau, caleçons, cravates, corsets, mitaines, bonneterie, etc.

— Egalement, à 1 heure de l'après-midi —

Pour le compte de qui il appartiendra,
4 barils rhum de la Jamaïque.
Conditions à la vente. 13mai

ACTIONS. ACTIONS.

Cent actions de la Banque du Commerce (Waterworks)—à l'encan.

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.
ALEX. LEVY, encanteur,

IL sera vendu, jeudi, 14 du courant, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, par ordre de la Banque d'Amérique et pour le compte de qui il appartiendra—

100 actions de la Banque du Commerce (Waterworks)

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 9mai—9,10,12,14.

PAR EUGENE TOURNE.

Successeur de BERNARD TURPIN.

Vins, eaux-de-vie, whisky et genièvre.

PAR EUG. TOURNE, Encanteur.

JEUDI, 14 courant, à 10 heures et demie, il sera vendu au warehouse No 14 rue Conti, entre Peters et Clay—

250 barriques vin rouge "corsé" 10 quarts cognac,
265 caisses vin rouge 10 barils vieux Bourbon whisky,
4 pipes genièvre de Hollande.
Conditions à la vente. 10 mai

PAR H. SCOTT.

Grande vente de marchandises sèches, habillements, lingerie, chapeaux, etc., à l'encan,

PAR H. SCOTT,
H. MARKS, Encanteur.

IL sera vendu, mercredi, 13 mai, à 10 heures, dans leur salle d'encan, No 28 de la rue de Chartres—

Un magnifique assortiment de marchandises sèches fraîches, telles que: indiennes, camlet jeans, linons percales, organdis, toile et bob'net à moustiquaire, piqués, plaids, coutil à meubles, jaconat, mull, Coton Victoria, mousseline suisse jeans du Kentucky, coton blanc et coton écru, cotons à draps, linge, toile de table, bonneterie, tape, mouchoirs, etc.

Egalement—750 lots d'habillements de saison venant d'être reçus—pantalons en casimir, satinet, jean, ginga fil et coutil; redingotes et sacs fins, et un assortiment de gilets de dessous. Et—Un grand choix de lingerie—chemises blanches et en couleur, caleçons, chemises de peau, Belknap, chemises de dessus à plis de d'Ecosse et diagonales. Quelques caisses de bottes et de souliers. Et un bon stock de chapeaux d'hommes et de jeunes garçons. 13 mai

PAR O. VALETON.

Faïence!! Faïence!!

PAR O. VALETON, Encanteur.

JEUDI, 14 mai, à 11 heures du matin, il sera vendu au No 49 rue Tchoupitoulas,

6 Paniers faïence assortie en granit.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 13 mai

Succession de C. N. Bussy.

PAR O. VALETON, Encanteur.

VENDREDI, 22 mai, à midi, il sera vendu au No 137 rue Bourgogne, par ordre de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans No 29 521, pour le compte de la succession de C. N. Bussy,

63 caisses de flacons en verre à l'usage des parfumeurs

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 12 mai—16 22

PAR LOUIS STERN & BRO.

PAR LOUIS STERN & BROS.,
M. STERN, encanteur.

MERCREDI, 13 mai, à 10 heures précises du matin, il sera vendu, dans leur salle d'encan, au No 36 de la rue du Camp—

Un grand assortiment complet de marchandises sèches, habillements, chapeaux, lingerie, "notions," &c. Le tout sera vendu sans limite ou réserve.

Conditions à la vente. 13 mai

PAR D. E. MORPHY.

Limes et Quincaillerie.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 14 mai 1868, à 11 heures et demie du matin, au magasin No 47 de la rue du Magasin—

324 douz. limes à scies de 3 à 4 1/2 pouces,
4/12 douz. limes de moulins de 10 à 16 pouces
Egalement—Un assortiment général de quincaillerie.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 12 mai

PAR NELLIGAN & BASSETTI

Succession de M. J. Newman

No 30 095—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

MANDATS, BONS, SCRIPS, &c., &c.

PAR NELLIGAN & BASSETTI,
JAS NELLIGAN, encanteur,
Bureau, No 74 de la rue Carondelet.

IL sera vendu, le vendredi, 22 mai 1868, à onze heures A. M., dans leur salle d'encan, Crescent Auction Mart, No 74 de la rue Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 27 avril 1868, pour le compte de la susdite succession:

Mandat No 2 du Board des Commissaires de Levées, daté du 12 janvier 1867, en faveur de Pennington & Burke, portant 8 pour cent d'intérêt, de la date....$9,666 67

Mandat No 4 du Board des Commissaires de Levées, daté du 28 janvier 1867, en faveur de Thos. A. Burke, portant 8 pour cent d'intérêt, de la date........$20,000 00

Cent bons de dette du Board des Levées, savoir:

8 janv 1867,	en faveur de	P. J. Kennedy,	$5,775
12 janv 1867,	en faveur de	P. G. Meath,	5,110
11 janv 1867,	en faveur de	P. G. Meath,	7,0
2 févr 1867,	en faveur de	P. G. Meath,	7,0
12 janv 1867,	en faveur de	P. J. Kennedy,	5,775
28	do	do	5,775
28	do	do	5,775
28	do	do	7,500
28	do	do	7,500
28	do	do	7,500
28	do	do	7,500
28	do	do	7,500

Billet d'Adam Giffen, Trésorier de l'Etat de la Louisiane, daté en novembre 1867...........$5,000
Sujet au crédit de $1,300 $3,750, $55,700.
Billet du 27 février 1868, No 30,993 du Bureau de l'Etat 10,000
110 actions de la Banque de l'Union de la Louisiane.
$500 en bons de la hypothèque du Mississippi Central
Mandats de l'Etat de la Louisiane............$3,393 86
Bon de l'Etat de la Louisiane, ans. date.........42 00 00
do do do Etats de 1868 92 00
Coupons (échus) sur des bons de l'Etat........3,667 00
100 actions du Mississippi Steam Ferry Company, sur lesquelles il a été payé $1 50 00.

Scrips d'Assurance.

Comp. d'Ass. Mutuelle du Home, 1858, $2 690, 1859 $2 290, 1860, $1,621, 1861, $570, $6,860.
Comp. d'Ass. Mutuelle du Cres ent 1866, $6,000, ... [illegible] .....
Comp. d'Ass. Mutuelle des Marchands, 1858, $3,737, ... [illegible] .....
Comp. d'Ass. Mutuelle du Sun 1857, ... [illegible] .....
Comp. d'Ass. Mutuelle de la N. Orléans 1861 $1,291 ..... [illegible] .....
Bons de l'Etat de la Louisiane $4,470,
Conditions Comptant. 12 mai—12, 17, 22

PAR WALTON & DESLONDE

Un Terrain de valeur et les améliorations à l'encoignure des rues Franklin et Euterpe.

Vente en partage.

Catherine Cook, épouse de Joseph Fallon, vs. Marguerite et James Cook, en partage.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Dossier de la Cour, No 30,187.

Par J. B. WALTON & DESLONDE,
J. B. Walton, encanteur.
Bureau—No 47, rue Carondelet.

SAMEDI, LE 16 MAI 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Jno W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 12 mars 1868, ... [illegible] .....

Un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, à l'encoignure des rues Franklin et Euterpe, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, White, Euterpe et Terpsichore, mesurant 32 pieds de face à la rue Franklin, sur une profondeur et une façade à la rue Euterpe de 95 pieds 11 pouces 7 lignes. Les améliorations qui s'y trouvent consistent en une maison en bois à étage, bâtie sur la rue, ayant deux chambres en bas et deux chambres en haut, hangars, une cuve. Sur l'arrière partie du terrain faisant face à la rue Euterpe il y a une excellente maison double en bois à étage, ayant deux chambres au rez-de-chaussée et deux chambres à coucher au dessus, et des cuisines, cour, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Acte de vente pardevant ———, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres du gouvernement des Etats-Unis 3 mai—10,15,6

Vente en partage.

Une maison en bois à un étage et un grand Terrain, sur la rue Melpomène, entre les rues Constance et Annonciation—La moitié indivise de neuf terrains de valeur, sur la rue Columbus, entre les rues Miro et Galvez.

Madame BENJAMIN TUREAUD et ALS vs M. D. BRINGIER ..... en partage.

Quatrième Cour de District de la Nlle Orléans Dossier No 17,724.

Par J. B. WALTON & DESLONDE,
J. B. Walton, encanteur.
Bureau—No 47 rue Carondelet.

SAMEDI, LE 6 JUIN 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Paul Emile Théard, juge de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, daté du 19 de octobre 1866 dans le dossier de la Cour No 17,724, il sera vendu, les propriétés suivantes, savoir:

UN TERRAIN, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Melpomène, Thalie, Constance et Annonciation, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Melpomène, à peu près 33 pieds 2 pouces 6 lignes sur la ligne du fond, sur une profondeur sur la ligne près de la rue Constance de à peu près 152 pieds et sur l'autre côté près de la rue Annonciation d'à peu près 136 pieds. Les améliorations sur ce terrain consistent en une maison basse en bois, à étage.

LA MOITIE INDIVISE DE NEUF TERRAINS dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Columbus, Kerlerec, Miro et Galvez, désignés par les Nos 25 à 33 inclusivement.

LE TERRAIN No 25 forme l'encoignure des rues Columbus et Galvez et mesure 33 pieds 1 pouce 5 lignes de face à la rue Columbus 30 pieds 1 pouce 5 lignes de fond, sur une façade et une profondeur de la rue Galvez de 97 pieds 11 pouces 5 lignes et 121 pieds sur la ligne du terrain No 26.

LE TERRAIN No 26 mesure 33 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue Columbus, 34 pieds 4 pouces 6 lignes dans le fond, sur une profondeur de 121 pieds sur la ligne du terrain No 25 et 112 pieds 7 lignes sur la ligne du terrain No 27.

LE TERRAIN No 27 mesure 33 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue Columbus, 34 pieds dans le fond, sur une profondeur de 142 pieds 7 lignes sur la ligne du terrain No 26 et 134 pieds 5 pouces sur le côté du terrain No 28.

LE TERRAIN No 28 mesure 33 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue Columbus, 34 pieds dans le fond, sur une profondeur de 134 pieds 5 pouces sur la ligne du terrain No 27, et 126 pieds 1 pouce sur la ligne du terrain No 29.

LE TERRAIN No 29 mesure 33 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue Columbus, 34 pieds dans le fond, sur une profondeur de 126 pieds 1 pouce 2 lignes sur la ligne du terrain No 30.

LE TERRAIN No 30 mesure 33 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue Columbus, 34 pieds dans le fond, sur une profondeur de 119 pieds 1 pouce 2 lignes sur la ligne du terrain No 29 et 111 pieds 3 pouces 5 lignes sur la ligne du terrain No 31.

LE TERRAIN No 31 mesure 33 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue Columbus, 34 pieds dans le fond, sur une profondeur de 111 pieds 3 pouces 4 lignes sur la ligne du terrain No 30 et 103 pieds 5 pouces 4 lignes sur la ligne du terrain No 32.

LE TERRAIN No 32 mesure 33 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue Columbus, 34 pieds dans le fond, sur une profondeur de 103 pieds 5 pouces 4 lignes sur la ligne du terrain No 31 et 96 pieds 1 pouce 5 lignes sur la ligne du terrain No 33.

LE TERRAIN No 33 forme l'encoignure des rues Columbus et Miro et mesure 33 pieds 1 pouce 3 lignes de face à la rue Columbus, 34 pieds dans le fond, sur une profondeur et façade à la rue Miro, 88 pieds 9 pouces 4 lignes et de 96 pieds 1 pouce 5 lignes sur la ligne du terrain No 32.

Termes et Conditions.

UN QUART COMPTANT en billets du Trésor des Etats-Unis, la balance en ..... de 6, 12, 18 et 24 mois en billets des acquéreurs, ... [illegible] .....

Actes de vente par devant W. J. Castell, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres du gouvernement des Etats-Unis.

6 mai—8,9,16,23,30 6 juin

Succession de John D. Wood — No 28,391.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE
5 mai—9 14 Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROJER & CO.

VENTE SANS RESERVE.

Bottes, souliers, brodequins, linge fait et chapeaux.

PAR E. ROGER & CO.
H. SAMORY, encanteur.

IL sera vendu le jeudi 14 mai, à 10 heures, à leur salle d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—

300 caisses bottes souliers et brodequins comprenant un assortiment général pour hommes, femmes et enfants, reçus directement des manufactures par les derniers arrivages de New-York, Boston et Philadelphie

Aussi

100 lots linge fait de saison.

— ET —

150 douzaines chapeaux
Conditions à la vente. 14mai

Vente sans réserve, pour cause de départ, mobilier et articles de ménage.

PAR E. ROGER & CO.,
H. SAMORY, encanteur.

MERCREDI, 13 courant, il sera vendu à 10 heures du matin, chez M. A. Magnier, No 72 rue Liberté entre Commune et Gravier,

Tout le mobilier contenu dans la dite résidence, articles de ménage, batterie de cuisine, &c., &c.

Cette vente étant pour cause de départ sera positive et sans réserve

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 12 mai

MONTGOMERY BROS. & CO.

Meubles. Meubles. Meubles

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.
E. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, le jeudi, 14 mai, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 17 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

— TELS QUE —

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer, sofas, chaises à siéges à ressorts, table de centre à dessus de marbre, buffets à dessus de marbre, tables à rallonge, gravures, tableaux, poêles, batterie de cuisine etc.—le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

— EGALEMENT —

Une grande facture de lits cottage, chaises à siéges et bois et rotin. mars 1

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons etc., à l'encan,

PAR MONTGOMERY BRO. & CO.
E. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, jeudi le 14 mai à 11 heures du matin, aux écuries de F. Liner, rue Gravier,

Elégants Chevaux appareillés,
do de monture.
Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières.

AUSSI:

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis mars—

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Propriété améliorée rue Tchoupitoulas, entre les rues Joséphine et Jackson — Succession de Mme F. M. S SNAER—No 29,072—Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur,
Bureau, No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI, 13 juin 1868, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans daté le 2me de mai 1868, il sera vendu, à l'enchère publique pour le compte de la Succession de Mme F M S. Snaer, décédée, la propriété ci-après décrite savoir:

Un morceau de terre dans le 4me District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée ou Tchoupitoulas, Jackson, Rousseau et Joséphine, mesurant 60 pieds de face à la rue Levée ou Tchoupitoulas sur une profondeur de 173 pieds (mesures françaises). Les améliorations consistant en une maison basse en ..... briques à deux étag ..... [illegible] .....

Conditions—..... [illegible] .....

Graham, notaire. 15 mai—16 23,30—juin 6 13

POUR CAUSE DE DEPART.

Une bonne maison en briques à étage, No 142 de la rue des Remparts, entre les rues St Pierre et Toulouse.

PAR C E GIRARDEY & Co.,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur,
Bureau No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI 16 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu, à l'enchère publique—

L'agréable maison en briques et à étage, No 142 de la rue des Remparts, dans l'îlet compris entre les rues Remparts, Bourgogne, St Pierre et Toulouse. Le dit terrain a 21 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue des Remparts sur 63 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur le dit terrain ..... [illegible] .....

Conditions—Un tiers comptant le reste à un crédit de 1 et 2 ans, en billets garantis spécialement par hypothèque sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt l'an de la date de la vente à parfait paiement. L'acte hypothécaire contiendra la clause de 5 pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procès. L'acquéreur sera requis de payer en sus de ce prix ..... la police d'assurance ..... [illegible] .....

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats Unis pardevant Gottschalk & Magner, notaires publics, aux frais de l'acquéreur. 9 mai

Deux Terrains de choix pour bâtir, au coin Sud Est des rues Esplanade et Remparts.

Par C. E. GIRARDEY & CO. Encanteurs.
Bureau, No 17, Passage de la Bourse.

SAMEDI, 16 mai 1868, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique à la Bourse des Négociants et des Encanteurs:

Le terrain de choix formant l'angle Sud-Est des rues Remparts et Esplanade, dans le Troisième District, ... [illegible] ..... de profondeur, sur la ligne qui la sépare de la propriété dans la rue Bourgogne.

Les améliorations comprennent ..... [illegible] .....

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans, en billets garantis spécialement par hypothèque sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt l'an de la date de la vente à parfait paiement. L'acte hypothécaire contiendra la clause de 5 pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procès. L'acquéreur devra en outre payer les taxes de 1868.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Jos. Cuvillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 9 mai

L'HOTEL MOREAU et TERRAINS pour bâtir, sur le Lac Pontchartrain.

Succession de Baptiste Moreau.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

No 31,987.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.
Bureau, No 17, Place de la Bourse.

MARDI, 16 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 26 mars 1868, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la susdite succession—

Le bâtisses connues comme "Moreau's Hotel" sur le Lac Pontchartrain, près de l'embouchure du Bayou St Jean, ... [illegible] .....

2o—Trente et un grands terrains environnant la dite propriété ..... [illegible] .....

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Actes de vente et les timbres de Revenu des Etats-Unis aux frais des acquéreurs, pardevant A. Ducatel, notaire public. 13 mai

Maison à étage No 249 rue Perdido —No 3.283—

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. Succession de MATA MARY HEALY.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
Bureau, Passage de la Bourse No 17.

SAMEDI, le 6 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans daté le 29 avril 1868, il sera vendu à l'enchère publique ..... [illegible] .....

Un lot de terre dans le District ..... borné par les rues Perdido, Gravier, Rampart et St Jean ..... [illegible] .....

Les améliorations consistent en une maison à deux étages, ayant 4 chambres, ... [illegible] .....

Conditions—Moitié comptant, le reste à 12 mois de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale sur la propriété, portant 8 pour cent d'intérêt de la date de la vente à parfait paiement, également les 5 pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procès. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au vendeur. L'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes de 1868.

Acte de vente et les timbres de Revenu aux frais de l'acquéreur par devant M. Gernon, notaire public. 2 mai—2, 16, 23, 30—juin 6

Fanny Knecht et son époux Charles D. Beyer vs Theresa Knecht et autres.

Procès pour opérer un partage.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No 30,076.

Maison double, No 284, rue Constance

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.
Bureau, No 17, Place de la Bourse.

SAMEDI, le 13 de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, le 25 avril 1868 et signé le 29 avril 1868, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la susdite affaire—

Un lot de terre dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Laurel, St André et Joséphine, désigné par le No 4 et mesurant 30 pieds de face à la rue Constance, sur 120 pieds de profondeur, avec les améliorations consistant en une maison basse double, cuisine, citerne, etc.

Conditions—La moitié comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets ou coupons de l'acquéreur, payables à son propre ordre et endossés par lui, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec la clause de "non aliénation" et de 5 pour cent sur le montant pour honoraires d'avocat, en cas de procès. ..... [illegible] .....

Acte de vente et les timbres des Etats-Unis aux frais de l'acquéreur, pardevant E. G. Gottschalk, notaire public. 12 mai—12,23 30—6 13 juin

Résidence en briques, à étage, dans le Deuxième District, au coin des rues Remparts et Ursulines.

Succession de Mme Marie Antonie Ligeret, femme décédée de William Battier No 31,972.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co., Encanteurs,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur,
Bureau, Passage de la Bourse No 17.

SAMEDI, le 23 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 24 avril 1868, et rendu dans la susdite succession, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite—

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Ursulines et Hôpital. Ledit terrain a 30 pieds de face à la rue des Remparts, sur 80 pieds de profondeur, ... [illegible] .....

Conditions—..... [illegible] .....

Acte de vente et les timbres de Revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

19 avril—19,25,28—2,9,16,23 mai

Succession de Sophia Bickley.

Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans No 30,161.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
NICHOLAS J. HOEY Encanteur.
Bureau, No 17 Exchange Place.

SAMEDI, 6 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté le 2 avril 1868, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Sophia Bickley, décédée—

La moitié indivise de deux lots de terre à Rickerville, paroisse de Jefferson, Nos 1 et 2 de l'îlet No 6, borné par les rues Valmont, Laurel, Prytania et Pitt, et mesurant chacun 30 pieds 10 pouces de face à la rue Valmont, sur une profondeur de 121 pieds 10 pouces.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Acte de vente et les timbres de revenu, aux frais des acquéreurs, pardevant M Gernon, notaire public. 26 avril—9 16 23 30 mai